

<https://jean-mermoz.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article10>

Règlement du CDI

- Le CDI -

Publication date: lundi 18 novembre 2019

Copyright © Collège Jean Mermoz Lyon 8e - Tous droits réservés

**LES RÈGLES
DU HAPPY
CDI**

☑ AU CDI, JE PEUX :

- LIRE (BD, revues, romans, contes, livres documentaires...)
- TRAVAILLER (Si j'ai besoin de documents ou de faire une recherche pour un exposé par exemple. Sinon, je reste en permanence pour faire mes devoirs !)
- EMPRUNTER des livres...
Et les RENDRE !!!
(Je demande toujours à la Professeure Documentaliste avant d'emprunter un livre et je fais enregistrer mon prêt sur l'ordinateur avant de partir du CDI ! Pour le rendre, je le pose simplement dans le bac "retour".)
- UTILISER LES ORDINATEURS (Pour mon travail scolaire UNIQUEMENT, en demandant la permission en début d'heure, en respectant le matériel et en déconnectant ma session en partant)
- FAIRE DES ACTIVITES CALMES si mon travail est terminé (Dessins, coloriages, portrait chinois, mots croisés...)

☒ AU CDI, JE NE PEUX PAS :

- Bavarder, rigoler, faire du bruit, me promener, ne rien faire
- Mâcher du chewing-gum, manger
- Utiliser mon portable ou mon MP3
- Abîmer ou voler le matériel, déchirer ou découper les livres ou les revues
- Laisser mes déchets, oublier de ranger ma chaise ou mon livre, laisser ma session ouverte sur l'ordinateur à la fin de l'heure
- Rendre mes livres en retard ou abîmés
- Arriver en retard ou partir avant la fin de l'heure
- Utiliser les ordinateurs pour jouer à des jeux vidéos, aller sur Youtube ou les réseaux sociaux, regarder des images dans Google Image... J'UTILISE L'ORDINATEUR SI J'AI UN TRAVAIL À FAIRE !

! Si je ne respecte pas les règles, je m'expose à une sanction !